



Crucifères

Avertissement N° 15 – 13 août 2015

- **État de la situation** : retour partiel du beau temps avec précipitations importantes depuis le 11 août.
- **Cécidomyie du chou-fleur** : les captures se poursuivent, les dommages aussi dans la plupart des régions.
- **Autres insectes** : activité des **altises** en hausse par endroits, attention aux cultures plus vulnérables! Bon contrôle des **chenilles défoliatrices**. La pression de la mouche du chou demeure faible. Présence de **thrips** et de **pucerons** par endroits.
- Maladies : **pourriture sclérotique**, **nervation noire**, **hernie des crucifères** et **taches alternariennes** en hausse dans plusieurs régions.

ÉTAT DE LA SITUATION

Le soleil a fait son apparition au cours des derniers jours avant que d'importantes précipitations viennent s'abattre sur l'ensemble des régions depuis le 11 août. Les conditions climatiques des dernières semaines ont occasionné un stress dans certaines cultures. En effet, des cas de **brûlure de la pointe** ont été rapportés dans les régions de la Montérégie-Ouest, de la Capitale-Nationale et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. De l'**œdème**, qui survient lorsque la quantité d'eau absorbée par les racines est supérieure à la quantité perdue par transpiration, a aussi été observé dans la Capitale-Nationale.

CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

Les captures de cécidomyie du chou-fleur se poursuivent dans l'ensemble des régions, à l'exception du Bas-Saint-Laurent où le site de piégeage s'est avéré négatif depuis le début de la saison. Des dommages importants sont encore observés par endroits. En s'alimentant, les larves de cécidomyie du chou-fleur laissent des portes d'entrée aux maladies secondaires, ce qui peut accentuer les dommages. Dans les cas où les pertes sont considérables, nous vous recommandons de détruire et d'enfouir les plants qui ne seront pas récoltés afin de réduire les sites potentiels de ponte de ce ravageur que sont les points de croissance. Pour en savoir davantage sur la cécidomyie du chou-fleur, consultez l'**avertissement N° 3** du 21 mai 2015.

AUTRES INSECTES

Une légère augmentation de l'activité des **altises** est observée dans les champs de crucifères. On observe maintenant plus régulièrement des altises à tête rouge dans les champs. Des traitements sont en cours, notamment dans les crucifères à racine tubéreuse, car celles-ci sont plus vulnérables aux dommages causés par les altises. Pour plus de détails, consultez l'**avertissement N° 1** du 8 mai 2015.

La **piéride du chou** et la **fausse-teigne des crucifères** demeurent encore présentes dans l'ensemble des régions, mais il semble que les traitements effectués pour contrôler la cécidomyie du chou-fleur, et qui sont du même coup efficaces contre les larves de lépidoptères, permettent de bien contrôler ces chenilles défoliatrices. Pour plus d'information, consultez les avertissements **N° 4** du 28 mai 2015 et **N° 5** du 4 juin 2015.

La ponte de la **mouche du chou** semble encore très faible dans toutes les régions de production de crucifères. Quelques œufs et larves sont encore observés, mais en nombres limités. Pour en savoir plus sur la mouche du chou, consultez l'[avertissement N° 1](#) du 8 mai 2015.

Des **thrips** sont toujours observés dans les régions de Lanaudière, des Basses-Laurentides et de la Capitale-Nationale. Les populations demeurent faibles, mais soyez aux aguets et dépistez régulièrement vos champs de crucifères, puisque le battage des céréales est débuté. Pour bien lutter contre les thrips, mieux vaut commencer les interventions dès que ces insectes sont observés et avant que les pommes de chou ne soient trop serrées et qu'il devienne impossible de les atteindre avec les insecticides. Consultez l'[avertissement N° 12](#) du 23 juillet 2015 pour plus de détails sur les thrips.

Les populations de **pucerons** sont encore en légère hausse dans la Capitale-Nationale, en Montérégie et dans Lanaudière. Aucun dommage n'a été rapporté par nos collaborateurs, mais des traitements préventifs ont été effectués dans les cultures plus sensibles comme le chou de Bruxelles. Pour plus de détails sur les pucerons, consultez l'[avertissement N° 10](#) du 10 juillet 2014.

MALADIES

On note la présence de la **pourriture sclérotique** dans certains champs de la Montérégie-Ouest, de la Chaudière-Appalaches, des Basses-Laurentides et de Lanaudière. Les conditions climatiques à venir étant favorables au développement de cette maladie, portez une attention particulière lorsque vous visiterez vos champs. Pour plus de détails sur cette maladie, consultez [avertissement N° 14](#) du 6 août 2015.

Avec les conditions humides et pluvieuses qui ont prévalu dernièrement, une légère progression de la **nervation noire** a été observée dans des champs situés à proximité de la métropole (Montérégie-Ouest, Basses-Laurentides et Laval) et près de la Capitale-Nationale. Pour plus d'information concernant la nervation noire, consultez l'[avertissement N° 7](#) du 18 juin 2015.

La **hernie des crucifères** demeure problématique localement dans les régions de la Capitale-Nationale, de la Montérégie-Ouest, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, des Basses-Laurentides ainsi qu'en Chaudière-Appalaches. Consultez l'[avertissement N° 5](#) du 4 juin 2015 pour en connaître davantage sur la hernie des crucifères.

De nouveaux cas de **taches alternariennes** ont été rapportés dans les Basses-Laurentides et la Capitale-Nationale sur les vieilles feuilles et les feuilles intermédiaires de diverses crucifères. Pour plus d'information sur cette maladie, consultez l'[avertissement N° 7](#) du 18 juin 2015.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Isabel Lefebvre, B. Sc. App. – Avertisseuse
Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL)
Tél. : 450 589-7313, p. 239 – Cell. : 514 348-5348
Courriel : i.lefebvre@ciel-cvp.ca

Mélissa Gagnon, agronome – Coavertisseuse
Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ
Tél. : 450 589-5781, p. 5046
Courriel : melissa.gagnon@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 15 – Crucifères – 13 août 2015